Stichting Clean Energy and Energy Inclusion for Africa
Mensinge 78 1083 HG

Amsterdam The Netherlands

INTRODUCTION

La CEI Africa (Clean Energy and Energy Inclusive Fund for Africa Foundation) a été créé par la KfW au nom du ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement en 2021 pour améliorer l'accès à l'énergie des ménages ruraux et des entreprises en Afrique subsaharienne. En 2022, la Coopération suisse au développement (SDC) a rejoint la CEI Africa en tant que contributeur.

CEI Africa fournit des subventions basées sur les résultats et des co-investissements avec des prêteurs a gage (Crowdlenders) dans les entreprises d'électrification hors réseau et les mini-réseaux verts, combinés à une assistance technique. La fondation est gérée par un consortium composé de Triple Jump en tant que gestionnaire de la fondation, Persistent en tant que chef de file de la fenêtre Crowdlending, et GreenMax Capital Group en tant que chef de file de la fenêtre Smart Outcomes Fund (SOF).

La composante Smart Outcomes Fund (SOF) de la Fondation est basée sur l'approche Social Impact Incentives (« SIINC ») qui récompense les entreprises privées orientées vers l'impact pour l'impact positif spécifique qu'elles génèrent. L'objectif de la composante SOF est d'avoir un impact positif sur les moyens de subsistance des populations rurales et périurbaines en encourageant le déploiement de technologies d'utilisation productive de l'énergie (UPE), et de soutenir ainsi la croissance du secteur UPE en Afrique subsaharienne.

La composante SOF cible les développeurs de mini-réseaux vert et les entreprises d'électrification autonomes hors réseau qui déploient des UPE, dans le cadre d'une mise en œuvre en deux phases :

- **Phase 1 :** axée sur les mini-réseaux verts (en anglais GMG), elle a été lancée en septembre 2023 dans huit pays.
- **Phase 2 :** S'étend à d'autres modèles commerciaux d'électrification hors réseau et à des entreprises hors réseau qui déploient les UPE ou ont l'intention de le faire, telles que les entreprises solaires PAYGO et les entreprises de distribution de UPE. Lancé en septembre 2024 au Kenya, il s'étend maintenant à huit autres pays via cet appel**.**

Participation

Cet appel à candidatures SOF #3 (SOF Call 3) initie le deuxième cycle de financement de la phase 2 de la composante SOF de la CEI Africa, pour les entreprises d'électrification hors réseau déployant des équipements et des technologies UPE qui ne sont pas connectés à un réseau électrique mais qui ont leur propre source d'énergie renouvelable (UPE autonome).

Pays éligibles :

Cet appel est ouvert aux entreprises opérant au **Rwanda, en Sierra Leone, au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, en Ouganda et au Sénégal.**

Le budget du portefeuille

5 750 000 USD (subventions : 5 550 000 USD, assistance technique : 200 000 USD)

(Note : Le principe d'attribution se fera sur une base compétitive. Des indications supplémentaires à ce sujet figurent ci-dessous)

Période :

⇒ **Début :** 5 août 2025

⇒ **Date limite :** 2 septembre 2025

Les entreprises intéressées et qualifiées sont invitées à s'inscrire et à poser leur candidature sur le portail CEI Africa de la plateforme Odyssey Energy Solutions. Le portail est accessible à partir de ce lien : https://zfrmz.com/38NBM80UxjPw7Twm1EpC qui est le portail que toutes les candidatures seront déposées. Les candidats potentiels sont invités à lire attentivement les instructions affichées sur le portail ainsi que les documents suivants qui peuvent y être trouvés et téléchargés :

- Manuel d'opérations de la composante SOF
- Convention de subvention
- FAQ
- Exemples d'équipements UPE éligibles
- Annonce du programme d'assistance technique
- Politique ESG
- Politique de conformitéProcess

Le processus de l'appel SOF #3 se déroule en deux étapes :

1: Project application

Note : Cet appel combine les étapes de pré-qualification et de demande de projet comme indiqué dans le Tableau 1 : Processus de la composante Smart Outcomes Fund (SOF) dans le manuel d'opérations de la composante SOF.

Les entreprises hors réseau qui répondent aux exigences techniques et opérationnelles de la CEI Africa et qui ont déjà déployé des équipements de UPE alimentés par des énergies renouvelables pendant au moins six (6) mois dans les pays mentionnés ci-dessus, c'est-à-dire qui répondent aux critères de pré-qualification tels que décrits dans le Manuel des opérations, sont invitées à soumettre des propositions de projet pour soutenir le déploiement des UPE dans le pays.

La proposition comprendra les technologies UPE autonomes qu'ils ont l'intention de déployer, le modèle d'entreprise, l'impact et les résultats qu'ils visent à atteindre en déployant l'équipement UPE, et la subvention nécessaire (montant demandé).

La demande de projet comporte donc deux parties, qui commencent par une auto-évaluation de l'entreprise afin de déterminer si le candidat remplit les conditions requises pour bénéficier d'une subvention du SOF (il remplit les critères de pré-qualification). Si le demandeur remplit les conditions requises pour bénéficier d'une subvention du SOF, il continue à remplir la deuxième partie du processus de demande de projet, notamment en fournissant des détails sur les lieux où le déploiement de l'UPE aura lieu et en rédigeant et en soumettant un plan d'affaires.

Un formulaire de proposition sera mis à la disposition des candidats à cette fin, mais les candidats devront également soumettre un plan d'affaires complet. Les propositions seront évaluées sur la base d'une approche coût-bénéfice et les subventions seront accordées sur une base concurrentielle.

2: Assistance technique

Les entreprises d'électrification hors réseau qui déploient des équipements UPE dans les pays mentionnés ci-dessus peuvent également demander une assistance technique. La priorité sera toutefois donnée à celles qui ont une expérience préalable dans le déploiement d'équipements UPE.

Un formulaire de demande sera mis à disposition à cet effet.

Enquêtes de référence :

Une étude de base sera réalisée par l'agent de suivi et de vérification sélectionné par la CEI Africa pour établir les données d'impact existantes relatives aux opérations du demandeur.

Participation :

Les candidats souhaitant participer à cet appel sont libres de définir leur propre modèle commercial pour déployer l'UPE afin d'atteindre les résultats souhaités. Différents modèles d'entreprise sont soutenus, y compris des modèles tels que le Key Maker modèle, les partenariats avec les fournisseurs, les partenariats avec les PME, le modèle de vente directe, le modèle PAYGO (Pay-As-You-Go), le modèle de paiement au service (Fee-for-Service), le modèle de location, parmi d'autres. Les candidats sont encouragés à former des partenariats afin d'augmenter les chances d'obtenir des résultats. Toutefois, bien que le modèle d'entreprise et les relations soient flexibles, les fonds de la subvention ne seront engagés et versés qu'à l'entreprise hors réseau, en tant que demandeur principal d'un consortium ou d'un partenariat. Une entreprise d'électrification hors réseau est une entreprise qui vend ou fournit des équipements ou des services UPE directement aux clients utilisateurs finaux.

Montant de la subvention : La subvention totale accordée peut atteindre 50 % du CAPEX et peut prendre en compte jusqu'à 50 % d'autres coûts ponctuels justifiés liés au déploiement de l'équipement proposé, le cas échéant (c'est-à-dire qu'aucun coût récurrent n'est autorisé), sous réserve d'une évaluation par la CEI Africa de la pertinence de ces coûts. Ces coûts ponctuels supplémentaires devraient être d'une valeur beaucoup plus faible que le CAPEX, et l'approbation de tout montant dans le cadre de la subvention est à la discrétion de la CEI Africa. **Note :** Le montant de la subvention est également soumis aux limites de financement spécifiées dans le manuel des opérations, et au capital disponible pour l'appel.

La subvention minimale disponible par candidat est de 100 000 $ et le montant maximal disponible pour cet appel est de 1 110 000 $. Une dérogation est toutefois prévue pour les entreprises locales, qui sont autorisées à demander des montants inférieurs, mais pas inférieurs à 50 000 $.

Utilisation des fonds : Les candidats peuvent utiliser les fonds de subvention de manière flexible, que ce soit pour le CAPEX (coût de l'équipement UPE vendu aux utilisateurs finaux à un prix subventionné), ou pour la logistique, etc. Les candidats ne doivent toutefois pas subventionner le CAPEX de l'équipement UPE à plus de 50 %, c'est-à-dire vendre aux utilisateurs finaux à un prix subventionné à plus de 50 %.

NB : La distribution gratuite d'équipements UPE n'est pas non plus éligible.

Décaissement des fonds : La CEI Africa déboursera les subventions de la composante SOF après avoir atteint les résultats convenus comprenant le déploiement de l'équipement et l'impact sur les utilisateurs finaux. Ainsi, les candidats à la composante SOF devront indiquer l'impact qu'ils ont l'intention de générer sur les utilisateurs finaux ciblés, en fonction duquel la subvention sera décaissée comme suit (65% étant basé sur des résultats vérifiés) :

- Le montant initial allant jusqu'à 35% de la valeur de la subvention sera versé après confirmation du déploiement de l'équipement UPE (installation) et de l'utilisation stable de l'équipement pendant 60 jours,
- Jusqu'à 40 % du montant total de la subvention : Sur vérification des résultats convenus conformément aux enquêtes de données maigres après six mois et,
- Jusqu'à 25 % du montant total de la subvention : lors de la démonstration, par le biais d'une dernière série d'enquêtes, que ces résultats restent en place après une année complète d'utilisation de l'équipement.

La vérification du déploiement de l'équipement UPE sera effectuée sur la plateforme Odyssey après 60 jours de fonctionnement de l'équipement, et une vérification supplémentaire des objectifs d'impact sera effectuée à distance par le biais d'enquêtes menées par un agent tiers (vérificateur externe) mandaté par la CEI Africa, six mois et douze mois après la mise en service de l'équipement UPE

Le décaissement de la subvention est effectué une fois que le gestionnaire de la fenêtre SOF a vérifié le déploiement de l'équipement UPE, la réalisation des résultats convenus, et que l'approbation finale a été accordée par la CEI Africa. Les bénéficiaires sont tenus de respecter les normes de qualité et de service de la CEI Africa et d'apporter leur soutien à l'équipe ou au consultant de la CEI Africa dans le cadre du processus de vérification à distance et de l'organisation des visites de vérification par les agents de vérification indépendants.

Pret-conditionnel

Les candidats retenus pour cet appel sont éligibles pour le prêt-conditionnel, qui aura lieu plus tard dans le processus.

Le prêt-conditionnel est une facilité offerte pour financer les commandes d'équipement avec la possibilité d'une remise du remboursement du principal et des intérêts, qui peut être approuvée par la CEI Africa pour un montant allant jusqu'à 35 % du montant total de la subvention accordée à un demandeur.

Cela correspond au montant maximum du premier paiement de la subvention, versé après vérification de l'équipement livré sur le(s) site(s) proposé(s) dans le cas d'un équipement majeur à installer ou dans le cas de petits appareils, distribués/vendus à des clients connectés.

Le prêt à remboursement conditionnel pour la composante SOF sera traité comme un prêt d'un point de vue juridique et opérationnel.

Les détails concernant la demande et l'éligibilité du prêt conditionnel se trouvent dans la section 10 du manuel des opérations.

Évaluation des candidatures :

Le demandeur doit satisfaire aux exigences minimales pour pouvoir bénéficier d'une subvention de la composante SOF, y compris les exigences légales et réglementaires minimales, et l'équipement UPE doit satisfaire aux critères minimaux, y compris les certifications et la garantie.

Les demandeurs doivent fournir des preuves, entre autres, des éléments suivants :

- Statut juridique en tant qu'entité à but lucratif en conformité avec la loi,
- La preuve de la capacité financière et de la capacité de gestion financière telles que définies dans le manuel d'opérations de la composante SOF,
- Le respect des exigences minimales en matière d'équilibre entre les sexes au sein de la main-d'œuvre, telles que définies dans le manuel des opérations des composantes SOF, ou la présentation d'un plan visant à atteindre cet objectif,
- La preuve d'avoir déployé des équipements UPE autonomes alimentés par des énergies renouvelables dans le(s) pays de la demande, et pendant une période d'au moins six mois avant le dépôt d'une demande de composante SOF. Les candidats devront télécharger des données pour

prouver leur expérience en matière d'équipement d'alimentation en énergie renouvelable, notamment une liste d'exemples de clients connectés à l'équipement d'alimentation en énergie renouvelable, le type d'équipement, entre autres. Un document séparé sera fourni pour télécharger ces informations.

Les candidats qualifiés doivent soumettre les documents suivants - et d'autres documents si le gestionnaire de la fenêtre SOF, le comité du SOF ou le conseil d'administration le demandent :

- 7 à 10 contacts clients pour des équipements UPE (échantillon représentatif des types de technologies UPE déployées dans les pays d'application) ;
- La technologie de production primaire qui alimente l'équipement autonome doit être renouvelable et autonome, c'est-à-dire non connectée à un réseau. (La technologie de production primaire est la technologie à partir de laquelle plus de 75 % de l'électricité est produite au cours d'une année donnée). La production d'énergie doit avoir la capacité de répondre aux besoins énergétiques pour la connexion UPE.
- Tous les équipements proposés doivent avoir la capacité de se connecter à la plateforme Odyssey, soit par le biais d'une plateforme IoT ou de comptage via une connexion API.

Critères d'évaluation des candidatures :

Après avoir satisfait aux critères juridiques, réglementaires et de conformité, le candidat sera évalué sur une base concurrentielle. Les propositions seront évaluées et notées sur la base des projets UPE, de la capacité à atteindre les résultats prédéfinis, du rapport coûts-avantages, entre autres, comme indiqué ci-dessous :

- Modèle d'entreprise : Le modèle d'entreprise et la pertinence pour les clients cibles des produits/équipements soutenus dans la zone d'opération,
- Technologie:
  - ⇒ L'équipement UPE doit répondre à des normes et certifications acceptables en matière d'assurance qualité, par exemple Lighting Global/Verasol, les normes de qualité de la Commission électrotechnique internationale (CEI) pour les OGE, etc. et disposer des dispositions de garantie requises ;
  - ⇒ L'équipement doit avoir été déployé sur le marché pendant au moins six mois, c'est-à-dire qu'il doit s'agir d'une technologie testée et éprouvée sur le marché, doit être une technologie testée et éprouvée sur le marché ;
  - ⇒ Preuve de la capacité opérationnelle à suivre et à rendre compte de la consommation d'énergie, des ventes et de l'utilisation, à fournir un soutien après-vente et à disposer d'une plateforme CRM/PAYGO établie ;
  - ⇒ Mesures d'impact : La proposition sera ensuite évaluée sur la base des critères ci-dessous et se verra attribuer une note comprise entre 0 et 5 pour chaque critère, qui sera ensuite soumise à une pondération comme ci-dessous. Les propositions qualifiées doivent obtenir un total minimum de 60 points. Une proposition doit obtenir au moins une note de 1 pour chaque critère afin d'être qualifiée.

Les candidats seront évalués par rapport à des propositions concurrentes par appel.

No	**Critères**	**Pondération maximal (a)**	**Note attribuée (b) (de 0 à 5)**	**Note totale (a x b)**
1	Rapport coût-efficacité	5 pts	5	25
2	Objectifs d'impact	5 pts	5	25
4	Additionnalité	2 pts	5	10
4	Evolutivité d'impact	3 pts	5	15
5	Risque d'impact	2 pts	5	10
6	Durabilité	3 pts	5	15

La note totale maximale est de 100.

Les critères ci-dessus sont expliqués ci-dessous :

Le rapport coût-efficacité : Il s'agit d'évaluer le montant de la subvention demandée par rapport à l'impact qu'il est proposé d'obtenir, ce qui permet de déterminer le rapport coût-efficacité de la proposition de financement. Le rapport coût-efficacité évalue le coût de la proposition (en dollars) et l'impact proposé.

Le rapport coût-efficacité est calculé comme suit :

Rapport cout-efficacité = subvention demandée / impact proposé.

> **Subvention demandée :** Montant des subventions basées sur les résultats demandés à la composante SOF (en USD), tel qu'indiqué dans le formulaire de demande.
> **Impact proposé :** Impact qui sera généré sur les utilisateurs finaux représentés par le nombre de personnes touchées par l'équipement UPE comme indiqué dans le formulaire de demande.

Objectifs d'impact : Les candidats devront fournir des propositions sur l'impact qu'ils ont l'intention de réaliser avec le déploiement de l'équipement UPE dans les trois domaines énumérés ci-dessous (un indicateur d'impact rapporte 1,5 point et trois rapportent 5 points).

Stichting Clean Energy and Energy Inclusion for Africa
Mensinge 78 1083 HG

Amsterdam The Netherlands

Objectifs et indicateurs d'impact pour le paiement des subventions

Description des impacts	Indicateur
Nombre de personnes touchées par la technologie/l'équipement UPE	Ventes x taille du ménage ou de l'entreprise
Premier accès à la technologie ou à l'équipement UPE	Pourcentage d'utilisateurs finaux accédant pour la première fois à la technologie/à l'équipement UPE
Autonomisation des femmes et possibilités de production pour les femmes (Les candidats doivent choisir un des indicateurs)	% de changement dans le temps consacré par les femmes aux tâches ménagères attribué à la technologie ou à l'équipement UPE
	Pourcentage de femmes qui ouvrent de nouvelles entreprises grâce à l'accès à la technologie/l'équipement, ou Pourcentage de femmes dont le chiffre d'affaires et la rentabilité de l'entreprise augmentent grâce au UPE
	Pourcentage de clientes accédant à la technologie pour la première fois.

Additionnalité : L'additionnalité fait référence à la manière dont la subvention de la composante FOS fera la différence, en considérant l'additionnalité de l'impact (impact qui n'aurait pas été créé autrement) ainsi que l'additionnalité financière (accès à un financement qui n'aurait pas été disponible autrement). Les candidats sont encouragés à être exhaustifs dans la mise en évidence de l'additionnalité.

Voici quelques exemples d'impact supplémentaire :

Description des impacts	Indicateur
Femmes touchées par l'équipement UPE	% de clients pour lesquels les femmes ont accès aux biens de production et les contrôlent
Émissions de GES évitées	Quantité de CO2 évitée
Effet de levier des investissements privés	Montant de l'investissement privé mobilisé à côté de l'utilisation des mesures incitatives Smart Outcomes
Amélioration de la qualité de vie des utilisateurs finaux	Pourcentage d'utilisateurs finaux faisant état d'un changement positif significatif dans leur qualité de vie suite à l'utilisation d'une technologie ou d'un équipement UPE
Amélioration des moyens de subsistance (augmentation des activités économiques des ménages et des entreprises rurales)	Variation en % du revenu des utilisateurs finaux attribuée à l'accès aux technologies/équipements UPE

Evolutivité de l'impact : Il s'agit d'évaluer la manière dont la transaction influencera l'évolutivité de l'impact de l'entreprise et la probabilité que cette évolutivité se produise au-delà du contexte original

avant le soutien de la composante des SOF.

Risque d'impact : il s'agit d'évaluer les facteurs susceptibles d'empêcher la production des impacts positifs souhaités (ou pire, l'émergence d'un impact négatif important). Les risques tels que ceux liés aux questions écologiques ou à l'enracinement des disparités entre les sexes et la manière dont il est prévu de les atténuer seront également évalués**.**

Durabilité : Tous les projets doivent être financièrement viables et techniquement et opérationnellement durables. Cela comprend également le respect des exigences de durabilité de leur pays respectif, la durabilité des équipements UPE, etc.

RESUME DE L'APPEL

Le résumé de l'appel à candidatures qui suit met en évidence certains des points les plus importants afin de fournir une orientation générale, mais les détails complets régissant les subventions de la composante Smart Outcomes et le programme d'assistance technique doivent être consultés dans les documents énumérés aux pages 1 et 2. Sans lire attentivement toutes les exigences, les candidats courent le risque de voir leur demande de financement rejetée.

La composante Smart Outcomes Fund (SOF) du Clean Energy and Energy Inclusive Fund for Africa (CEI Africa) est généralement basée sur l'approche d'incitation d'impact social en anglais (Social Impact Incentives « SIINC ») qui récompense les entreprises privées orientées vers l'impact pour les impacts positifs spécifiques qu'elles génèrent.

L'objectif est d'avoir un impact positif sur les moyens de subsistance des populations rurales et périurbaines en encourageant le déploiement des technologies d'utilisation productive de l'énergie (UPE), et donc de soutenir la croissance du secteur de l'UPE en Afrique subsaharienne et d'améliorer la performance économique des entreprises du secteur.

La composante SOF ciblera les développeurs de mini-réseaux et les entreprises autonomes hors-réseau déployant des technologies d'utilisation productive de l'énergie, dans le cadre d'une mise en œuvre en deux phases :

- **Phase 1 :** axée sur les mini-réseaux verts électriques et lancée en septembre 2023.
- **Phase 2** : En plus des GMG, la phase 2 s'étend à d'autres modèles d'affaires hors réseau et à des entreprises hors réseau qui déploient des UPE autonomes, telles que les entreprises solaires PayGo et les entreprises de distribution de UPE. Cette phase fait l'objet du présent appel.

Appel à propositions 3 (demande de projet) Points de synthèse :

Cet appel à candidatures (appel SOF #3) concerne la phase 2 de la composante Smart Outcomes et concerne les entreprises hors réseau qui ont déployé des équipements UPE autonomes pendant au moins six mois dans les pays suivants : **Ouganda, Rwanda, Mali, Sierra Leone, Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Sénégal**.

Les candidats qui répondent aux critères (après auto-évaluation) sont invités à soumettre une proposition pour le déploiement de UPE autonomes alimentées par des énergies renouvelables, en indiquant les résultats qu'ils espèrent atteindre. En cas d'évaluation positive d'une proposition, une réunion d'harmonisation sera organisée entre l'équipe de la CEI Africa et le demandeur pour convenir des résultats à atteindre.

Les demandes seront évaluées sur une base compétitive et la priorité dans l'allocation des fonds sera donnée à ceux qui auront obtenu les notes les plus élevés.

Limitation du financement : Pour cet appel, les subventions ne peuvent pas être supérieures à 1 110 000 USD pour un seul demandeur.

Le montant actuellement prévu pour les subventions d'assistance technique aux candidats à cet appel est de 200 000,00 USD. Le soutien pour l'assistance technique sera accordé selon le principe du premier arrivé, premier servi, mais la priorité sera donnée à ceux qui ont déjà une expérience dans le domaine de l'UPE. Il n'y a pas de date limite pour les demandes d'assistance technique. Les entreprises qui ne répondent pas aux critères mais qui sont intéressées par l'assistance technique peuvent contacter le responsable de l'assistance technique de SOF, M. Wang'oe Robert (rwangoe@greenmaxcap.com)

- Les candidats à une subvention doivent fournir la preuve qu'ils ont obtenu le financement nécessaire à la mise en œuvre du projet. Cependant, les candidats peuvent simultanément rechercher un financement de la dette de l'équipement UPE par le biais de la fenêtre de prêt participatif (Crowdlending) de la CEI Africa.
- Les candidats retenus auront également la possibilité de demander un prêt conditionnel jusqu'à un maximum de 35% de la subvention accordée pour soutenir la mise en œuvre. L'examen des demandes de financement de la dette par le biais de la fenêtre de prêt participatif de la CEI Africa et la diligence raisonnable connexe seront entrepris en même temps que l'examen de la demande de projet. Les candidats doivent écrire au responsable de la fenêtre de prêt participatif de la CEI Africa, M. Thomas Gallas (thomas@persistent.energy), avec copie au responsable de la composante SOF, Shelmith Theuri (stheuri@greenmaxcap.com), dès que possible pour demander un financement par la dette..

Un webinaire sera organisé pour expliquer l'appel à projet et l'appel à l'assistance technique le 13 août 2025 à 16h00, heure de l'Afrique de l'Est

Des invitations seront envoyées pour s'inscrire au webinaire. Veuillez soumettre vos questions par écrit sur la plateforme Odyssey ou à Shelmith Theuri (stheuri@greenmaxcap.com) avec une copie à Kokou Lagassou (klagassou@greenmaxcap.com). Toutes les demandes seront traitées dans les meilleurs délais et les réponses seront publiées sur le site Odyssey pour permettre à tous les candidats inscrits d'y accéder.